

8 PAGES SPÉCIALES

Kompany : Belgique – Angleterre pour terminer en apothéose ?



REPORTAGE
Comment Coucke a conquis le cœur de Durbuy P. 10 & 11



JEAN-JACQUES CLOQUET
« Je n'ai pas de besoins, je n'ai pas peur de demain » P. 27 à 29



lesoir.be **LE SOIR** week-end + Références leslivres

Les migrants naufragés laissés aux mains des Libyens

Tripoli a discrètement ouvert son propre centre de coordination des sauvetages en mer. De très nombreux migrants sauvés en Méditerranée risquent d'être refoulés dans les camps libyens. Les ONG craignent davantage de naufrages mortels.

La Libye a ouvert, en toute discrétion, un centre de coordination de sauvetage en mer. Ce qui pourrait paraître comme une bonne nouvelle risque pourtant de se transformer en catastrophe pour de nombreux migrants qui risquent leur vie pour gagner l'Europe. C'est que les règles internationales de sauvetage en mer sont strictes : en cas de détresse, un navire se signale auprès du centre de coordination de sauvetage (MRCC) de la zone de secours où il se trouve. Ce dernier contacte les bateaux les plus proches du navire en détresse et désigne un lieu de débarquement pour les naufragés recueillis.

Entre les côtes africaines et l'Europe, trois pays sont principalement concernés par la vague de migration actuelle : la Libye, Malte et l'Italie. Comme La Valette refuse la charge de l'accueil et que l'Etat libyen est défaillant, c'est Rome qui s'occupait de coordonner les sauvetages et d'accueillir la majorité des rescapés.

Mais le changement radical de gouvernement en Italie conjugué à la création du centre de coordination de Tripoli a changé la donne. Comme la majorité des navires en perdition chargés de migrants sont en détresse dans la zone libyenne, c'est désormais aux gardes-côtes de ce pays d'organiser les secours. Une situation redoutée par les



Le capitaine du Lifeline (ici lors de son arrivée à La Vallette le 27 juin dernier) avait refusé de livrer ses rescapés aux gardes-côtes libyens. AFP

ONG, qui dénoncent des collusions entre trafiquants de migrants et gardes-côtes. Cette crainte a été illustrée par le refus du navire Lifeline, fin juin, de remettre des migrants secourus en mer aux Libyens. Qui les auraient logiquement ramenés vers la côte avant de les placer dans un des camps de détention du pays, comme c'est systématiquement le cas. Le bateau fut finalement accueilli à Malte où son capitaine a été placé en détention pendant plusieurs jours pour avoir enfreint le droit maritime international. ■

► P. 16 & 17 LE PREMIER VOLET DE NOTRE SÉRIE SUR LES MIGRATIONS

L'ÉDITO

Béatrice Delvaux
ÉDITORIALISTE EN CHEF



DÉPÉNALISATION DE L'AVORTEMENT : UNE SUPERCHERIE

Il y a quelques jours, nous avons salué l'initiative gouvernementale qui visait, après des mois de paralysie, à proposer un texte dépenalisant l'avortement. L'intention était formidable et nous louions le fait que, désormais, l'avortement ne serait plus jugé comme un délit. Le minimum syndical était réalisé, écrivions-nous, étant donné que

les conditions liées à cette pratique n'étaient pas modifiées, mais toute avancée, même limitée, devait être jugée positivement.

Las ! Après une lecture approfondie du texte gouvernemental, il nous faut dénoncer une proposition de loi qui tient de la supercherie. Ou du « leurre », comme le disait très durement mais très justement dans nos colonnes l'avocate pénaliste Michèle Hirsch, qui a défendu des médecins et des femmes en justice bien avant la loi de 1990. Le texte gouvernemental, qui sera soumis au vote du Parlement, n'a en effet de « dépenalisation » que l'apparence, maquillée par un marketing politique des partis signataires, MR, Open VLD, CD&V et N-VA. « On change le numéro de la page mais cela reste inscrit dans le droit pénal », commentait l'avocate. Elle a raison : les sanctions pénales changent de « localisation » mais restent identiques à ce qui était prévu dans la loi de 1990.

La dépenalisation est donc cosmétique et fait en ce sens une double injure aux femmes et aux médecins qui les accompagnent dans ces moments si lourds. Car non seulement le législateur n'améliore pas la situation présente, mais en plus, il prend femmes et médecins pour de doux imbéciles ou des analphabètes, en croyant qu'ils ne verront rien de ce tour de passe-passe.

Le texte gouvernemental n'a en effet de « dépenalisation » que l'apparence

Vendre une dépenalisation qui a le goût de la dépenalisation, l'apparence de la dépenalisation mais n'est pas une dépenalisation relève du cynisme et surtout, ne sert aucune cause. Pire même, cela donne une nouvelle jeunesse aux attitudes de ceux qui, dans le passé, ont dénié ce droit fondamental aux femmes, en faisant des coupables « a priori ».

La proposition de loi sur la table revient non pas à banaliser des sanctions qui ne sont aujourd'hui pas appliquées, mais au contraire à leur donner une nouvelle force de loi, d'action et de conviction. Qui peut dire que les parquets ne poursuivront jamais ? Les pratiques du moment ? Quelles garanties offrent-elles dans des temps où ce qui est acquis est remis en cause ? Rien ne vaut une loi sans ambiguïté pour bétonner des droits. Les députés appelés à voter doivent sérieusement interroger leur conscience et leur bonne foi.

LE SOIR

Coupe du monde 2018. Les Diablies rouges rentrent ce dimanche en Belgique. Quel que soit le résultat de la petite finale de ce samedi, leur retour s'annonce triomphal. Découvrez l'horaire de leur joyeuse entrée à Bruxelles et le trajet de leur bus dans notre édition numérique.



MARCHÉS	40	PETITE GAZETTE	44
DÉTENTE	41	NÉCROLOGIE	47
TÉLÉVISION	42-43	RÉGIONS	50-51